Envoyé en préfecture le 15/12/2023 Reçu en préfecture le 15/12/2023

## DATE DE CONVOCATION

5 décembre 2023

## DATE D'AFFICHAGE

5 décembre 2023

EN EXERCICE : 29

**PRESENTS** 

:17

REPRESENTÉS: 8

VOTANTS : 25

ABSENTS

: 4

N°2023-12-85 : Autorisation de signature de la **Convention Territoriale** Globale (CTG)

Le Maire certifie que la liste délibérations des a affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIH Publié le IONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUI ID: 078-217803808-20231211-20231285-DE

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 décembre à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle du conseil de la mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE.

PRESENTS: M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, M. SEGUIER Mme OUINET, M. CHOLET, Mme CANUS, Mme GUERITEAU, M. COLLIN Mme MANTRAND, M COURTOT, Mme JANCEK, M. LECOT, Mme RAULT, Mme MERVOYER, Mme DEMBRI COHEN, Mme READ

## **REPRESENTES:**

- M. RICHARD par M. LEPRETRE
- Mme BIGAY par M. SEGUIER
- M. LANGLOIS par M. CAMARD
- M. SENNEUR par Mme KARM
- Mme RIVIERE par M. CHOLET
- Mme URBAIN par Mme RAULT
- M. GIBERT par Mme JANCEK
- M. FALCHETTO par Mme DEMBRI COHEN

**ABSENTS**: Mme ALLIX, M. DEVERS, Mme GERET MAGNE, M. **ALIOUANE** 

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L2311-3 et R2311-9;

CONSIDERANT que le Contrat Territorial Global est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17ans;

**CONSIDERANT** le projet de convention transmis par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Commission Finances -Affaires Générales réunie le 30 novembre 2023;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Olivier LEPRETRE, premier adjoint du Maire empêche,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, pour une durée de 4ans.

Jean-Christophe SEGUIER

Secrétaire de séance



Pour le Maire, empêché

Olivier LEPRETRE Premier adjoint au Maire